

# Déclaration des séjours pour les **meublés non classés** en étoiles

**1.** Cliquez sur **J'ENREGISTRE MES SEJOURS**

**2.** Cliquez sur **AJOUTER UN SEJOUR**

Vous devez impérativement saisir un à un tous les séjours en remplissant le formulaire qui apparait, les cellules en blanc, de gauche à droite : date arrivée, date départ, montant total payé par le client pour le séjour, nbre d'adultes (assujettis non exonérés), nbre d'enfants (mineurs).

La durée du séjour, le tarif taxe de séjour et le montant total de la taxe de séjour se met à jour automatiquement.

Faites ENREGISTRER.

Répétez le point **2.** autant de fois que vous avez de séjours à déclarer.

**NB : les séjours doivent être saisis en entier, même s'ils sont à cheval sur 2 mois. Les taxes des séjours à cheval apparaissent sur la déclaration du mois de départ du client.**

**Il est donc normal de VALIDER LE REGISTRE avec 0€ si pour une déclaration mensuelle il n'y a qu'un séjour à cheval car la taxe n'apparait pas sur le mois d'arrivée du client mais sur le mois de départ.**

**3.** Cliquez sur **VALIDER LE REGISTRE** une fois que tous les séjours aient été ajoutés. Ce n'est qu'après avoir effectué cette étape que votre déclaration du mois sera effective. Si vous oubliez de VALIDER LE REGISTRE, la régie vous relancera pour déclaration absente.

Si nécessaire, cliquez sur l'icône **violet** ci-après pour visionner la vidéo explicative.



**TAXE DE SÉJOUR**

**1** J'ENREGISTRE MES SEJOURS **1** JE DÉCLARE **0** JE PAYE EN LIGNE Revenir à l'administration

**MES ACTIONS**

**REGISTRE DES SÉJOURS**

**1** registre ouvert **J'ENREGISTRE MES SÉJOURS**

Dernier séjour saisi le 14/02/2023 pour [REDACTED]

**DÉCLARATIONS**

**1** déclaration manquante **JE DÉCLARE**

Dernière déclaration enregistrée : le 14/02/2023 pour [REDACTED]

**RÈGLEMENTS**

Dernier paiement effectué : le 08/01/2023 PAYFIP de 221,62 €

**HÉBERGEMENTS ACTIFS**

[REDACTED] | Meublé de tourisme ★★★★★ (4 étoiles) | REEL **VOIR**

TAXE DE SÉJOUR

1 J'ENREGISTRE MES SÉJOURS 2 JE DÉCLARE 3 JE PAYE EN LIGNE Revenir à l'administration

TCO  
Tourisme, Sport & Culture  
www.tco.fr

C.A. DU TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST

TABLEAU DE BORD

MES HéBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS


MES DEMANDES

MES DOCUMENTS




MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS


TABLEAU DE BORD  
► REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT - APPARTEMENT DE NAT

Registre des séjours pour l'hébergement : A [redacted]  Vidéo explicative

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.  
Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Exonérés			Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté	Actions
		Mineurs	Saisonniers	Urgence					
 AUCUN SÉJOUR ENREGISTRÉ									
									 RAFRAÎCHIR
									 AJOUTER UN SÉJOUR

► SYNTHÈSE DE MES SÉJOURS

Mois	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Montant total collecté	Actions
Février 2023	0	0	0,00	 VALIDER LE REGISTRE

Le nombre de nuitées correspond au nombre de nuits du séjour multiplié par le nombre de personnes ayant séjourné.  
Exemples : Un séjour d'une semaine pour 4 personnes comporte 7 nuits et 28 nuitées.  
Un séjour de 2 nuits pour 1 personne comporte 2 nuits et 2 nuitées.

UNE QUESTION  
Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour.

**NB : pour déclarer « 0 » cliquez directement sur VALIDER LE REGISTRE (3). On déclare « 0 » en l'absence de clients ou si tous vos clients sont passés par un site en ligne (justificatifs de collecte par le site à envoyer une fois seulement à la Régie ([tco@taxesejour.fr](mailto:tco@taxesejour.fr)) pour mise à jour de votre dossier).**